

Comment tenir un agenda de caisse ?

L'obligation d'avoir un système de caisse **sécurisé** et **certifié** en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2018, ne crée pas d'obligation de s'équiper d'un logiciel ou système de caisse.

Ainsi, il est bien possible de continuer à utiliser un support papier, cependant il doit être en règle.

Dans la continuité des deux notes d'information précédentes (bit.ly/NoteCaisseEnregistreuse et bit.ly/NoteQRCaisse), la FNEC et la FNPL vous propose aujourd'hui de revenir en pratique sur la tenue d'une caisse via un support papier.

1. Quelles sont les règles à respecter en cas de tenue d'un agenda de caisse ?

Comme précisé dans le Bulletin officiel des Finances Publiques-Impôts¹ :

L'article 286-I-3° du Code Général de Impôts² prévoit que toute personne assujettie à la TVA, qui ne tient pas habituellement une comptabilité permettant de déterminer son chiffre d'affaires, doit inscrire, **jour par jour et sans blanc ni rature, sur un livre aux pages numérotées spécialement affecté à cet effet**, le montant de chacune des opérations en distinguant, au besoin, ses opérations taxables de celles qui ne le sont pas.

Toutefois, **les opérations au comptant peuvent être inscrites globalement à la fin de chaque journée lorsque leur montant unitaire est inférieur à 76 €, taxes comprises**, qu'elles correspondent à des ventes au détail et des services rendus aux particuliers et qu'il est conservé des justifications (brouillard de caisse par exemple).



Ce qui signifie que **toutes les ventes d'un montant unitaire supérieur ou égal à 76€** doivent faire l'objet d'une ligne propre sur l'agenda retraçant les opérations quotidiennes².

2. Quelles informations renseigner au quotidien dans son agenda de caisse

En pratique, un agenda de caisse typique doit permettre de faire mention du total des ventes de la journée, ventilé par paiement, sur une ligne, et **si un client a acheté pour 76€ et plus, une ligne lui est dédiée.**

Date	Client #	Bien vendu	Prix unitaire TTC	Quantité	Total TTC	Espèce	Chèque	CB
	Global							
	Client X				(≥76€)			

Cet exemple peut tout à fait être personnalisé avec le type de biens vendus : petit chèvre, tomme de vache, bûche cendrée...

¹ [Bulletin officiel des Finances Publiques-Impôts](#)

² [Alinéa 3° du I de l'article 286 du CGI](#)